

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1. La personne physique ou morale qui transmet la commande par écrit ou verbalement (ci-après « le Contrat ») est considérée comme le Client et se porte garante du paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers. Le Contrat est conclu par l'acceptation, par ONE GIRL, de la commande du Client.

1.2. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») de ONE GIRL priment sur les conditions du Client, même si celles-ci spécifient qu'elles sont seules valables. Une dérogation aux présentes CGV n'est valable que si elle a été fixée par écrit. L'annulation d'une des clauses ne serait remettre en question l'application des autres articles des présentes conditions générales.

1.3. Les CGV régissent toute commande passée à ONE GIRL ou à ses représentants autorisés. Elles s'appliquent à l'ensemble des relations d'affaire entre parties.

1.4. Le Client est réputé avoir pris connaissance des CGV et y consentir dès qu'il adresse ou confirme à ONE GIRL une commande.

2. La remise d'un document de travail, d'une communication liée à la mission ou autre action avec demande de réaliser un projet, implique l'engagement de confier à ONE GIRL la réalisation définitive de celui-ci. Sans préjudice du droit de ONE GIRL de solliciter l'exécution forcée de la commande par le Client, il sera dû à ONE GIRL, en cas d'annulation de la commande par le Client, une indemnité de dédit équivalente à 25% du prix de la commande en plus des frais déjà engagés.

Par frais, il faut comprendre tout ce qui a directement ou indirectement conduit à réaliser le projet (notamment : la discussion du projet, l'examen du dossier, les déplacements, l'administration, les honoraires, les frais de production, les frais fixes, etc.). Ces frais seront facturés par ONE GIRL.

2.1. Nos offres de prix et bons de commande ne sont valables que si leur acceptation nous parvient dans les 30 jours, la date de l'offre ou du bon de commande faisant foi, et pour autant que le client n'apporte aucune modification aux éléments qui ont servi à l'établissement du prix.

2.2. Sauf stipulation contraire, tous les prix communiqués par ONE GIRL le sont en euros (EUR) et hors TVA.

2.3. Toute commande pourra faire l'objet d'une demande d'acompte, lequel sera payable avant le début d'exécution.

3. Le Client autorise ONE GIRL à faire état de son nom et éventuellement de son logo à des fins de promotion commerciale. Dans ce même but, le client autorise ONE GIRL à créer un lien renvoyant au site internet du client.

3.1. ONE GIRL s'engage à ne pas divulguer à des tiers des informations recueillies en cours de mission au sujet du Client et dont la diffusion serait susceptible de nuire aux intérêts de celui-ci.

4. En cas d'envoi d'un bon à tirer, l'exécution se fait exclusivement sur base de ce document signé ou renvoyé pour accord en tenant compte des demandes de correction clairement indiquées sur celui-ci. Ce bon à tirer reste la propriété de ONE GIRL et nous dégage irrévocablement de toute responsabilité si le travail a été exécuté conformément au bon à tirer.

4.1. Si l'accord ou la demande de modification devait nous être transmis oralement, aucune conséquence ne pourrait être imputée à ONE GIRL. La responsabilité de toute erreur revient donc au commanditaire du travail, le Client. En l'absence d'instructions contraires dans un délai raisonnable, ONE GIRL poursuivra l'exécution de la commande conformément aux directives du Client. Ceci vaut nonobstant l'existence de tous les autres documents ou écrits, de quelque espèce que ce soit.

4.2. La transmission au Client des informations nécessaires à l'activation du site internet ou la remise des codes et mots de passe permettant l'accès aux informations concernant les services fournis entraîne la livraison des prestations fournies par ONE GIRL.

5. Sauf s'il en était convenu autrement, nos délais sont donnés à titre indicatif. Un retard par rapport au délai prévu ne peut donner lieu à refuser d'accepter la livraison ou à réclamer des dommages et intérêts à ONE GIRL.

5.1. Le délai de livraison prévu est prorogé par le retard apporté par le client à remettre les matériaux et/ou documents nécessaires ou à renvoyer le bon à tirer. Dans ce cas, nous sommes autorisés à réviser le prix, si le client n'acquiesce pas à notre demande dans la semaine qui suit notre sommation par tout écrit adapté (email, fax, courrier).

5.2. L'exécution, à la demande du client, d'un travail dans un délai plus court que le temps normal ou convenu, autorise ONE GIRL à demander un supplément.

7.1. Pour être valable, toute réclamation doit parvenir à ONE GIRL dans les huit jours calendrier qui suivent, soit le jour de la livraison, soit la date de la facturation si la livraison a été refusée. A défaut de réclamation dans les délais, aucun recours n'est possible.

7.2. La seule forme reconnue de réclamation est celle qui est adressée à ONE GIRL par lettre recommandée dans le délai prévu sous 7.1. Elle doit nécessairement contenir de façon précise les raisons de la réclamation. Les autres formes de réclamation (dont le renvoi de la facture, les réclamations par téléphone, le refus de prendre livraison, etc.) n'ont pas la moindre valeur.

7.3. L'utilisation, même d'une partie de la livraison ou de la mission, entraîne de plein droit son agréation.

8. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant. Le paiement se fait en euro (EUR), sur le compte Nagelmakers de ONE GIRL et à l'échéance convenue.

8.1. En cas de retard de paiement, toute somme impayée produira des intérêts au taux conventionnel de 12% par mois à dater de la date d'échéance, jusqu'à complet paiement. En outre, le Client est redevable à ONE GIRL, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% des montants impayés, avec un minimum de 50€.

Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les huit jours calendrier de son envoi. Une fois passé ce délai, la facture sera présumée acceptée intégralement par le Client.

9. Les éventuels frais de recouvrement des factures, que ce soit sous forme amiable ou judiciaire, tels que les frais de mise en demeure, l'envoi de rappels de paiements, les honoraires des sociétés de recouvrement de créance, d'avocats et d'huissiers, ou tous autres frais de justice, seront mis à charge du Client.

9.1. ONE GIRL se réserve également le droit, en cas de retard de paiement, de suspendre l'exécution de tout ou partie de ses obligations. Si, en dépit d'une mise en demeure par lettre recommandée, le Client n'acquiesce pas dans la huitaine les factures non réglées, ONE GIRL mettra fin au Contrat et est en droit de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi suite à la rupture fautive du Contrat par le Client.

10. La commande ainsi que les présentes CGV sont régies par le droit belge.

10.1. En cas de contestation, seuls les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège seront compétents.